VI

« MISERICORDIA » HISTOIRE DU MOT ET DE L'IDÉE DU PAGANISME AU CHRISTIANISME

PAR Mlle H. PÉTRÉ
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

L'adjectif *misericors* et le substantif *misericordia* sont anciens dans la langue latine pour désigner le sentiment de pitié que l'homme éprouve en face du malheur de ses semblables. Les exemples qu'en offrent les premiers textes littéraires ont été pour la plupart relevés par M. A. Grenier dans son *Étude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque*[1] et n'appellent pas d'étude spéciale. La fréquence relative du substantif *misericordia* (neuf exemples) chez le puriste qu'était Térence semble indiquer que ce composé n'avait pas de valeur expressive particulière et faisait dès lors partie de la langue usuelle[2]. Il sert de substantif au verbe *me miseret*, comme *misericors* d'adjectif. Au sentiment qu'il exprime, l'opinion courante attribuait sans doute une valeur morale : la « sympathie humaine », la « compassion mutuelle » que désigne le mot *misericordia*, a été signalée par P. Lejay comme un trait caractéristique de la « morale latente » du théâtre de Plaute[3]. Parce que la pitié inspire habituellement la bienfaisance, on la considère volontiers comme une vertu, selon la remarque de Sénèque : *plerique... ut uirtutem eam laudant et bonum hominem uocant misericordem*[4].

Usuel avec ce sens dans le langage ordinaire, le mot *misericordia* apparaît de plus dans deux langues techniques où il prend une valeur particulière : la langue de la rhétorique et celle de la philo-

1. Cf. p. 104-105; 148; 189; 199.
2. Cf. A. Grenier, *op. cit.*, p. 200. Chez Térence, les mots composés « figurent... avec leur signification la plus banale; ils se trouvent employés au même titre que des mots simples, comme des termes connus de tous dont personne évidemment ne remarque plus l'étymologie ni l'origine composée ».
3. P. Lejay, *Plaute*, p. 213.
4. *De clem.*, 2, 4, 4.

sophie. Si l'absence de textes oratoires ne permet pas de constater à une époque ancienne la place qu'il tient dans le vocabulaire de l'orateur, et surtout de l'avocat[1], les témoignages abondent à partir de Cicéron. La pitié est en effet l'un des sentiments qu'il importe le plus de savoir faire naître dans un auditoire : les moyens en sont prévus et catalogués, ce sont les *loci misericordiae* dont le développement forme la *conquestio* définie *oratio auditorum misericordiam captans*[2]. *Misericordia* est le mot consacré par l'usage de la rhétorique pour désigner l'attendrissement ainsi provoqué en faveur de l'accusé et il figure à ce titre dans tous les discours de Cicéron. Il doit à cet emploi une nuance qu'atteste, entre autres, un passage du *Pro Ligario ;* l'orateur y rapproche d'abord les trois termes *humanitas, clementia, misericordia*[3], puis il conclut par cet éloge de la *misericordia* de César : *nulla de uirtutibus tuis plurimis nec admirabilior nec gratior misericordia est* (12, 37). A propos de ce texte, qu'il cite plusieurs fois[4], saint Augustin signalera la valeur particulière donnée ici au mot par Cicéron : s'il a pu faire de la *misericordia* une vertu, c'est que, usant du droit légitime d'employer *non solum uerba propria sed etiam uicina*, il regardait ce terme comme un équivalent de *clementia*[5].

Un troisième emploi, celui de la langue philosophique, donnait au mot une valeur toute différente. Lorsqu'il entreprit d'exposer en latin les systèmes philosophiques élaborés en Grèce, Cicéron dut, on le sait, créer en partie un vocabulaire dont on n'avait pas avant lui senti le besoin. Il n'eut pas à chercher bien loin un équivalent

1. Un texte du *Phormion* (275-277) fait allusion à l'influence de la *misericordia* sur les sentences rendues par les juges : *nostran' culpa est ? an iudicum | qui saepe propter inuidiam adimunt diuiti | aut propter misericordiam addunt pauperi ?*

M. A. Grenier remarque (*op. cit.*, p. 104) que les deux textes qui, à propos des discours de Caton et de Servius Galba, usent du mot *misericordia* (Cic., *Brut.*, 23, 90; Front., *Ad M. Caes*, 3, 20) ne permettent pas de déterminer si le mot se trouvait ou non employé par les deux orateurs.

2. *De inu.*, 1, 55, 106 et suiv. *Conquestio* correspond ici au grec οἶκτος ou ἔλεος : cf. Causeret, *Étude sur la langue de la rhétorique et de la critique littéraire dans Cicéron*, Paris, 1886, p. 114, n. 1. A ce terme technique, Cicéron semble avoir préféré plus tard *commiseratio* (*De or.*, 2, 28, 125) ou *miseratio* (*De or.*, 3, 58, 217; *Brut.*, 21, 82; *Or.*, 37, 130; etc.). *Miseratio* désigne donc habituellement le pathétique du discours; exceptionnellement, cependant, il prend le même sens que *misericordia* (cf. Cic., *Fam.*, 5, 12, 5; Quint., 6, 1, 46).

3. *Pro Lig.*, 10, 29 : *quidquid dixi ad unam summam referri uolo uel humanitatis uel clementiae uel misericordiae tuae.*

4. Aug., *Ep.*, cl. 2. 104, 4, 16; *Contra Adimantum*, 1, 11; *De ciu. Dei*, 9, 5.

5. Aug., *Contra Adimantum*, 1, 11. *Quid ergo calumniosis Tullius responderet nisi* misericordiae *nomine* clementiam *se appellare uoluisse ? Quoniam recte solemus loqui non solum uerba propria sed etiam uicina usurpantes.*

au grec ἔλεος qui, dans la théorie stoïcienne des passions, désignait une des nombreuses formes du *chagrin*[1]. *Misericordia* exprimait parfaitement cette tristesse que nous éprouvons devant un homme qui souffre sans avoir mérité son malheur[2]. Mais, comme toute tristesse, celle-ci est, aux yeux du stoïcien, une maladie de l'âme, un vice : en interprétant ainsi le mot *misericordia*, Cicéron et, après lui, Sénèque, se séparaient de l'opinion générale qui, jugeant du sentiment par les actes qu'il inspire, voyait dans la pitié une vertu. Ils le savaient et c'est pourquoi ils ont pris soin l'un et l'autre d'expliquer la condamnation portée par le stoïcisme contre la *misericordia*, en distinguant celle-ci soit de la *liberalitas*[3], soit de la *clementia*[4]. C'est seulement au trouble de l'âme, non à l'action qui peut l'accompagner, que s'applique strictement, dans le vocabulaire de la secte, le nom de *misericordia*.

On comprend dès lors qu'un Caton, un Rutilius Rufus, stoïciens rigoureux, aient refusé de faire jouer ce sentiment et d'avoir recours aux procédés grossiers, « aux enfants et aux larmes », qui assurèrent le triomphe de leur adversaire Galba[5]. On s'explique aussi que, chez Cicéron, jamais la *misericordia* n'ait été présentée comme un *officium* : comme si elle n'avait aucun rôle à jouer dans les rapports des hommes entre eux, elle ne figure pas dans le développement consacré par le *De officiis* à la vertu sociale par excellence, la vertu de justice. Même dans un dialogue moins nettement stoïcien comme le *De amicitia*, où l'auteur adoucit la rigueur de ses principes jusqu'à admettre le caractère compatissant de la vertu[6], il ne songe

1. Les textes cités par Arnim, *Stoicorum ueterum fragmenta*, Leipzig, 1903, t. III, p. 99-102, nos 412-416, énumèrent et définissent toutes ces formes de λύπη.

2. C'est la définition que donnent de l'ἔλεος tous les textes stoïciens : ἔλεον μὲν οὖν εἶναι λύπην ὡς ἐπὶ ἀναξίως κακοπαθοῦντι. Cf. les textes indiqués dans la note précédente. Cicéron et Sénèque reproduisent presque exactement cette définition : Cic., *Tusc.*, 4, 8, 18 : *misericordia est aegritudo ex miseria alterius iniuria laborantis*. Cf. 3, 10, 21. Sen., *De clem.*, 2, 5, 4 : *misericordia est aegritudo animi ob alienarum miseriarum speciem aut tristitia ex alienis malis contracta quae accidere immerentibus credit.*

3. Cic., *Tusc.*, 4, 26, 56 : *an sine misericordia liberales esse non possumus? non enim suscipere ipsi aegritudines propter alios debemus, sed alios si possumus leuare aegritudine.* Sen., *De clem.*, 2, 6, 3 : *ergo non miserebitur sapiens, sed succurret, sed proderit.*

4. Sen., *De clem.*, 2, 5, 1 : *clementiam... omnes boni praestabunt, misericordiam autem uitabunt... Misericordia non causam sed fortunam spectat, clementia rationi accedit.*

5. Cic., *De or.*, 1, 53, 227 et suiv.; *Brut.*, 23, 90.

6. Cic., *De am.*, 13, 48 : *uirtus... tenera atque tractabilis ut et bonis amici quasi diffundatur et incommodis contrahatur.*

pas à nommer la *misericordia* parmi les qualités propres à assurer à un homme le titre de *uir bonus*[1]. Cependant, l'influence du sens stoïcien donné au mot ne paraît pas avoir été considérable, l'usage général et les habitudes de la rhétorique continuant à s'imposer. Sénèque ne craint pas de se contredire en louant et en blâmant successivement dans le même ouvrage la *misericordia* : c'est que « dans un cas, il parle selon le sens commun, dans l'autre selon l'orthodoxie stoïcienne[2] ».

* * *

Misericordia était donc un mot bien vivant au moment où le christianisme chercha à donner une expression latine aux idées religieuses et morales que propageaient son enseignement ou sa littérature. Dans la langue chrétienne, ce mot va connaître une grande fortune ; les sens particuliers qu'il y prend ne sont pas entièrement nouveaux, on en trouve déjà l'amorce dans les emplois anciens : leur développement apporte cependant une contribution importante à son histoire sémantique.

Un double fait marque la place considérable que tient la *misericordia* dans la doctrine des chrétiens : leurs Livres Saints la présentent à la fois comme un des attributs essentiels de la divinité et comme une des vertus demandées aux hommes avec le plus de force. Dieu, se révélant à Moïse, a voulu se déclarer lui-même *misericors et clemens, patiens et multae miserationis*[3]. De l'imitation de cette miséricorde divine, le Christ a fait à ses disciples un devoir : *estote ergo misericordes sicut et pater uester misericors est*[4]. Il a proclamé sur la montagne la béatitude des « miséricordieux » : *beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur*[5]. Il importe donc d'étudier le sens précis attaché par les chrétiens des premiers siècles aux mots *misericors*, *misericordia* dans le double emploi qu'ils en faisaient.

On peut d'abord noter comme une nouveauté l'introduction du

1. Cic., *De am.*, 5, 19. Les vertus nommées sont *fides, integritas, aequitas, liberalitas, constantia.*

2. F. Préchac, *La date et la composition du « De clementia »*, dans *Revue des Études latines*, 1932, p. 109. La contradiction signalée ici dans le *De clementia* se retrouve dans le *De ira* ; cf., d'une part, 2, 15, 3 ; 2, 17, 1 et 2, sens stoïcien ; d'autre part, 1, 16, 3 ; 1, 17, 4 ; 3, 29, 1, sens général.

3. *Exod.*, 34, 6.

4. *Luc.*, 6, 36.

5. *Matt.*, 5, 7.

mot *misericordia* dans la langue religieuse. Tandis que la philosophie refusait d'attribuer aux dieux les vertus des hommes[1], les attributs moraux constituaient « la véritable substance de la théologie hébraïque[2] », dont la pensée chrétienne était l'héritière. Or, la *misericordia* est peut-être celui de ces attributs sur lequel les textes sacrés insistent le plus volontiers. Ce qu'ils désignent ainsi, c'est à peu de chose près, semble-t-il, ce que Cicéron appelait de ce nom dans le *Pro Ligario* : une vertu voisine de la clémence. Tel un juge qui se laisse toucher en faveur de l'accusé, Dieu prend en pitié sa créature coupable et malheureuse : il ne lui tient pas rigueur de ses fautes. Dans la Bible, l'épithète *misericors* est souvent rapprochée de *clemens*[3], ou encore de *patiens*, *longanimis*[4] ; l'adjectif et le nom apparaissent fréquemment dans des phrases où il est question de pardonner des fautes, d'épargner des coupables[5]. Aussi le sens biblique du mot est-il clair pour les premiers Pères de l'Église : lorsque Tertullien veut démontrer à l'hérétique Marcion l'identité du Dieu nommé par le Nouveau Testament *pater misericordiarum* avec le Dieu *misericors et miserator et misericordiae plurimus* de l'Ancien Testament, les témoignages de miséricorde qu'il cite sont tous des exemples du pardon divin accordé à la prière, aux larmes, à la pénitence du pécheur repentant[6].

Cette interprétation du mot, appliqué à Dieu, est habituelle dans la littérature chrétienne des premiers siècles : le thème de la miséricorde divine y est étroitement associé à celui de la pénitence chrétienne. Ce sont les traités relatifs à la pénitence, le *De paenitentia* et le *De pudicitia* de Tertullien, le *De lapsis* de Cyprien, le *De paenitentia* d'Ambroise qui nous font le mieux connaître l'idée que se font les chrétiens de la miséricorde de Dieu. Le mot *misericordia* y est employé souvent comme un synonyme de *clementia* ou d'*indulgentia*[7]. Le propre de la miséricorde, affirme saint Ambroise, c'est de pardonner le péché : *est... misericordiae donare peccatum*[8]. Dieu

1. Cf. Aristote, *Eth. Nic.*, 1178 b ; Cic., *De nat. deor.*, 3, 15, 38.
2. J. Weill, *Le judaïsme*, Paris, 1931, p. 106.
3. Cf. *Exod.*, 34, 6 ; *Ecc.*, 18, 9 ; *2 Esdr.*, 9, 17 ; *Jon.*, 4, 2 ; etc...
4. Cf. mêmes textes et aussi *Ps.*, 102, 8 ; 144, 8 ; 85, 15 ; *Joel.*, 2, 13 ; etc...
5. Cf. *Ps.*, 6, 5 ; 77, 38 ; *Ecc.*, 2, 13 ; *Prou.*, 28, 13 ; *Os.*, 1, 6 et 8 ; 2, 19 ; etc...
6. Tert., *Adu. Marc.*, 5, 11. Ces exemples sont empruntés à *Jon.*, 3, 4 ; *4 Reg.*, 20 ; *2 Reg.*, 12 ; *Os.*, 6.
7. Tert., *De paen.*, emploie avec un sens analogue : *misericordia*, 2, 5 ; 2, 7 ; 7, 5, 9, 3 ; *clementia*, 4, 3 ; 7, 3 ; *indulgentia*, 7, 11. De même, Cypr., *De lapsis* : *misericordia*, 15, 18, 22, 24, 28, 29, 35 ; *clemens*, 5, 20 ; *indulgentia* (ou *indulgens*), 17, 35.
8. Ambr., *In ps.* 118, *exp.*, 8, 22.

étant ainsi considéré comme un juge qu'on peut espérer de fléchir, on ne sera pas étonné de retrouver, dans la description des signes extérieurs de la pénitence, bien des éléments qui faisaient partie du matériel, si j'ose dire, de la *miseratio* antique.

Ces éléments sont connus. L'accusé, en signe de deuil, se présente dans une tenue malpropre et négligée que décrivent les mots *squalor*, *sordes*, *sordidatus*[1]. Il en est de même du pénitent ; mais, à ce vocabulaire traditionnel, des coutumes héritées du judaïsme ajoutent quelques termes spéciaux. L'appareil de la pénitence, c'est le tissu grossier appelé par les Livres saints *saccus* ou *cilicium* (simples transcriptions du grec σάκκος ou κιλικίον), que l'on revêt ou sur lequel on s'étend ; c'est la cendre, *cinis*, que l'on répand sur sa tête[2]. On rencontre ces trois mots *saccus*, *cilicium*, *cinis*, si souvent rapprochés dans les textes bibliques, chez Tertullien, Cyprien, Ambroise, où ils voisinent avec les termes classiques *sordes*, *sordidatus*[3].

L'accusé et ceux qui le défendent versent des larmes, se lamentent[4] ; c'est aussi par des pleurs et des gémissements que le pénitent chrétien cherche à fléchir son Dieu[5]. A ces marques de désolation, on joint, dans les procès, les gestes de la supplication : le suppliant, prosterné, se jette aux pieds de celui qu'il implore, il lui touche les genoux, lui saisit la main ou tend vers lui la sienne[6]. Telles sont aussi les attitudes de celui qui sollicite son pardon[7]. Enfin, l'appel à la miséricorde divine qu'est la pénitence s'accom-

1. Cf. Cic., *De or.*, 2, 47, 195 : *sensi equidem tum magnopere moueri iudices cum excitaui maestum et sordidatum senem* ; *Verr.*, 5, 49, 128 : *aspicite, iudices, squalorem sordesque sociorum.* Cf. *Pro Cluent.*, 6, 18 ; 67, 92 ; *Pro Mur.*, 40, 86 ; etc.

2. Cf., par exemple, *Esth.*, 4, 1 : *indutus est sacco spargens cinerem capiti* ; 4, 3 : *sacco et cinere pro strato utentibus* ; *Is.*, 38, 5 ; *Dan.*, 9, 3 ... et dans le Nouveau Testament, *Matt.*, 11, 21 ; *Luc.*, 10, 13.

3. Tert., *De paen.*, 9, 4 : *sacco et cineri incubare, corpus sordibus obscurare* ; 11, 1 : *illotos... sordulentos in asperitudine sacci et horrore cineris.* Cf. *De pud.*, 5, 14 ; 13, 7. Dans ce dernier texte, Tert. crée les composés nouveaux *conciliciatus* et *concineratus*. Même vocabulaire chez Cypr., *De laps.*, 35, et Ambr., *De paen.*, 8, 37.

4. Cic., *Pro Mur.*, 40, 86 : *lacrimis ac maerore perditus* ; 40, 88 : *lugentem... maerentem... qui maeror... quae lamentatio...*, etc.

5. Tert., *De paen.*, 9, 3 : *ingemiscere, lacrimari et mugire* ; 10, 6 : *cum super te lacrimas agunt* ; *De pud.*, 5, 12 : *eodem fletu ingemiscunt* ; 10, 2 : *illum lugere*, etc...

6. Cic., *Pro Quinct.*, 31, 96 : *saepe et diu ad pedes iacuit stratus* ; 97 : *ipsius manum prehendit* ; *Pro Sest.*, 69, 145 : *maximo in squalore uolutatus ad pedes inimicissimorum*, etc... Cf. des expressions analogues avec le mot *genu* dans Liu. 8, 37, 9 ; 28, 34, 4 ; Tac., *Ann.*, 1, 13, 7 ; 11, 30, 2 ; 12, 18, 8 ; 14, 61, 10.

7. Tert., *De paen.*, 9, 3 : *exomologesis prosternendi hominis disciplina est* ; 9, 4 : *presbyteris aduolui et caris Dei adgenicularі* ; 10, 6 : *cum te ad fratrum genua protendis* ; cf. *De pud.*, 5, 14 ; 10, 2 ; 13, 7.

pagne toujours de la prière, comme, dans un plaidoyer, la *deprecatio* est inséparable de la *miseratio*[1].

Cette analogie entre le vocabulaire de la *miseratio* antique et celui de la pénitence chrétienne met bien en lumière la parenté du sens religieux de *misericordia* avec l'emploi que faisait de ce mot la langue de la rhétorique. Le christianisme transposait ainsi, en l'appliquant à Dieu, une notion familière à tous les Latins : désormais, particulièrement dans la langue liturgique, le mot *misericordia* évoquera, pour les chrétiens, la bonté d'un Dieu toujours prêt à pardonner au repentir[2].

* * *

Telle est la miséricorde divine. Comment l'homme obéira-t-il au précepte évangélique : *estote misericordes sicut et pater uester misericors est*? Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, appliqué à l'homme, le mot *misericordia* ne désigne pas d'ordinaire l'indulgence et le pardon ; il sert à nommer une autre catégorie de devoirs : la charité à l'égard des pauvres.

C'est qu'ici intervient une influence dont il faut toujours tenir compte lorsqu'on étudie le vocabulaire des idées chrétiennes : ces idées ont d'abord été exprimées en grec, souvent même en hébreu, avant de l'être en latin. Or, dans la vie des premières communautés chrétiennes, recrutées en partie dans les classes peu fortunées de la société, il est un devoir qui joue un rôle important : c'est l'assistance aux pauvres, l'aumône. Cette forme de la charité avait déjà sa place dans les communautés juives et l'hébreu l'appelait ordinairement d'un nom qui signifie *justice*[3]. Le grec y vit sur-

1. Cic., *Pro Mil.*, 34, 92 : *ut orem obtesterque... imploro et exposco*; 36, 100 : *deposco... obsecro...*; 37, 102 : *deprecante...*, etc... Cf. Tert., *De paen.*, 9, 3 : *omnibus fratribus legationes deprecationis suae iungere*; 10, 6 : *Christum exoras... Christus patrem deprecatur. De pud.*, 5, 14; 13, 7; etc.

2. En ce sens, *misericordia* a des synonymes, entre autres *clementia, indulgentia*, comme nous l'avons indiqué. On peut noter aussi que *miseratio* est employé avec la même valeur que *misericordia* (cf. Ambr., *De paen.*, 1, 4, 16; 1, 5, 22; 2, 6, 50); que *pietas* (qui nous a donné le mot *pitié*) tend à prendre le même sens (cf. Ambr., *De paen.*, 1, 5, 22). Le texte biblique *Joel.*, 2, 13 : ἐλεήμων καὶ οἰκτίρμων ἐστὶ, μακρόθυμος καὶ πολυέλεος est traduit : *misericors et pius est, patiens et multae miserationis* (Cypr., *De laps.*, 36). Sur les différentes traductions de πολυέλεος dans les textes de l'Ancien Testament, cf. A. V. Billen, *The old Latin texts of the Heptateuch*, Cambridge, 1927, p. 205.

3. Cf. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1895, t. I, col. 1247, art. *Aumône*; J. Hastings, *Dictionary of the Bible*, Edinburgh, 1898, t. I, p. 66-68, art. *Almsgiving*; J. Bonsirven, *Sur les ruines du Temple*, Paris, 1928, p. 313.

tout une forme de la pitié et la nomma ἐλεημοσύνη : dans le grec du Nouveau Testament, faire l'aumône, c'est ποιεῖν ἐλεημοσύνην (*Matt.*, 6, 2 et 3) ; δοῦναι ἐλεημοσύνην (*Luc.*, 11, 41 ; 12, 33)[1]. Le latin des traductions bibliques, très littéral[2], se contente de transcrire ces expressions grecques sous la forme *eleemosynam facere*, *eleemosynam dare*. Mais, si ce mot étranger était accepté dans les textes sacrés, il ne devait pénétrer que plus lentement dans la langue littéraire chrétienne et, probablement aussi, dans l'usage populaire. Or, quel équivalent latin à ἐλεημοσύνη pouvait mieux convenir que *misericordia*? Les deux mots exprimaient, à l'origine, la même idée de pitié[3] ; dans le latin usuel, on ne distinguait pas toujours, nous l'avons vu, entre l'homme compatissant et l'homme bienfaisant. Sans doute, le mot *eleemosyna* a fini par s'imposer, puisqu'il a passé dans les langues romanes, mais, dans les premiers textes littéraires chrétiens, il a un concurrent en *misericordia*, ce qui a certainement contribué à orienter ce dernier mot vers une signification concrète[4].

C'est bien ainsi, en effet, que Tertullien entend généralement la vertu de miséricorde. Dans l'*Apologeticum*, qui est un de ses premiers ouvrages, il la montre s'exerçant à l'égard des pauvres par des actes charitables : elle recueille les enfants exposés par leurs parents[5], elle fait l'aumône au mendiant qui tend la main dans la rue[6]. On pense ici au *dabit egenti stipem* du *De clementia*, mais, là où le stoïcien voulait distinguer le geste du sentiment qui paraît l'inspirer, l'écrivain chrétien les confond sous le même vocable. Pour celui-ci, l'idée de pitié s'efface même dans le mot *misericordia*, qui désigne principalement l'acte de bienfaisance. Ce sens ressort clairement du commentaire que donne l'*Aduersus Marcionem* du texte :

1. Le mot ayant un sens concret s'emploie aussi au pluriel. Cf. *Act.*, 9, 36 ; 10, 2 ; 10, 4 ; 10, 31 ; 24, 17.

2. Sur ce caractère des traductions bibliques, cf., entre autres, P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, Paris, 1920, p. 63-71, et l'article récent de G. Cuendet, *Cicéron et saint Jérôme traducteurs*, dans *Revue des Études latines*, 1933, p. 380-400.

3. Cf. Call., *Del*, 152.

4. Plusieurs faits analogues ont été signalés et étudiés par St. W. J. Teeuwen, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, Paderborn, 1926, p. 21-22. Ces pages sont consacrées à l'étude des « mots de signification empruntée », c'est-à-dire des mots latins dont la signification s'est modifiée sous l'influence du grec où le mot correspondant avait déjà pris un sens spécialement chrétien.

5. Tert., *Apol.*, 9, 17.

6. *Ibid.*, 42, 8. Dans l'*ad. Nat.*, 1, 4, la *misericordia*, présentée comme l'une des vertus caractéristiques du chrétien, s'exerce à l'égard des *indigentes*.

estote misericordes. Pour démontrer, contre Marcion, la continuité des deux Testaments, l'auteur compare plusieurs préceptes de l'ancienne Loi et de la nouvelle. Or, comment l'Ancien Testament avait-il, avant l'Évangile, formulé le commandement de la miséricorde? *Hoc erit : panem infringito esurienti et mendicos sine tecto in domum tuam inducito et nudum si uideris tegito* (*Is.*, 58, 7). C'est là le précepte de celui qui, selon un texte souvent cité (*Osée*, 6, 6), préfère la *miséricorde* au sacrifice. Le Christ l'énonçait à son tour quand il disait : *date quae habetis eleemosynam* (*Luc.*, 11, 41) ; par ces mots, ajoute Tertullien, *misericordiarum opera imperabantur*[1]. Il établit, un peu plus loin, une correspondance analogue entre un texte de *Michée*, 6, 8 : *diligere misericordiam*, et le mot de Jésus au jeune homme riche : *et da, inquit, egenis*[2]. Du publicain Zachée qui, rapporte l'Évangile, promit de donner aux pauvres la moitié de ses biens, Tertullien dit qu'il les offrit *in omnia misericordiae opera*[3].

Il n'est donc pas exact d'affirmer, comme le fait G. Koffmane[4], que l'expression *opera misericordiae*, au sens d'œuvres charitables, apparaît pour la première fois chez Cyprien. M. L. Bayard, tout en reconnaissant que cette expression est déjà chez Tertullien, déclare que « l'équivalence ordinaire de *misericordia-eleemosynae* ne se rencontre pas avant saint Cyprien[5] ». Nous avons vu, cependant, l'auteur de l'*Aduersus Marcionem* interpréter en ce sens *misericordia ;* mais il est bien certain que la valeur concrète du mot apparaît d'une manière beaucoup plus claire et habituelle dans l'œuvre de Cyprien. Le chapitre 1er du livre III des *Testimonia*, qui traite du devoir de l'aumône, a pour titre *De bono operis et misericordiae* : le mot *misericordia* y figure à côté de *eleemosyna* et c'est en s'appuyant sur ce texte[6] que M. L. Bayard a vu dans l'équivalence signalée une innovation de Cyprien. Mais c'est surtout dans le petit traité *De opere et eleemosynis* qu'on peut étudier l'usage que fait l'auteur du mot *misericordia*. On y retrouve plusieurs fois l'expression *misericordiae opera*, dont le contexte précise très nettement le

1. Tert., *Adu. Marc.*, 4, 27. On notera ici l'emploi du mot *misericordia* au pluriel.
2. Tert., *Adu. Marc.*, 4, 36.
3. *Ibid.*, 4, 37.
4. G. Koffmane, *Geschichte des Kirchenlateins*, Breslau, 1879, t. I, p. 30.
5. L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, Paris, 1903, p. 191, n. 2.
6. Cypr., *Test.*, 3, 1. Cet ouvrage est un recueil de citations : *misericordia* figure plusieurs fois dans les textes cités (*Prou.*, 19, 17 ; *Ps.*, 36, 26 ; *Os.*, 6, 6 ; *Matt.*, 5, 7) et une fois dans un des membres de phrases qui relient les citations.

sens ; elle est, en particulier, commentée par les mots : *facere eleemosynas*[1]. Ce sens est également celui du verbe *misereri ;* le texte biblique *qui miseretur pauperis Deo foenerat*, dont le français a tiré la phrase devenue proverbiale : « qui *donne aux pauvres* prête à Dieu », est d'abord cité exactement par Cyprien, puis répété sous la forme : *Deus eleemosynis pauperum foeneratur*[2]. L'adjectif *misericors* donné comme l'équivalent de *operarius*, *operans* (au sens chrétien de charitable), s'applique à celui qui fait l'aumône aux pauvres : *qui dat pauperibus nunquam egebit* (citation de *Prou.*, 28, 27), *ostendens misericordes atque operantes egere non posse*[3]. Enfin, en dehors même du groupe *misericordiae opera*, le substantif *misericordia* désigne aussi l'aumône[4]. Pour introduire en les résumant quelques-uns des nombreux textes de l'Ancien Testament qui présentent celle-ci comme un moyen de purification des fautes[5], Cyprien écrit : *misericordiae meritis peccata purgari.* Il ajoute — et nous trouvons ici le point de jonction des deux sens principaux du mot *misericordia* dans la langue chrétienne : *neque enim promereri misericordiam Domini poterit qui misericors ipse non fuerit*[6]. Le pardon divin est promis à celui qui secourt le pauvre : telle est l'interprétation habituelle à cette époque du *Beati misericordes quia misericordiam consequentur* de l'Évangile.

* * *

Il n'y aurait pas lieu d'étudier bien longuement l'emploi du mot *misericordia* chez Lactance et Ambroise s'ils n'avaient fait autre chose que de lui donner le sens concret déjà si bien attesté chez Cyprien. Mais ces deux auteurs représentent dans la littérature chrétienne des premiers siècles une tradition assez différente de celle à laquelle se rattachent Tertullien et Cyprien. Avec les *Diuinae Institutiones* et le *De officiis ministrorum*, se dessine l'attitude des chrétiens qui, renonçant à l'intransigeance d'un Tertullien, s'efforceront, dans un esprit de conciliation, d'utiliser la philoso-

1. Cypr., *De op. et el.*, 1 : *iustitiae et misericordiae operibus ostensis*; 4 : *ad misericordiae opera Dei populus prouocaretur*; 24 : *iustitiae et misericordiae nostrae opera prouocare.*
2. Cypr., *De op. et el.*, 17.
3. *Ibid.*, 9. Cf. 8 : *misericordes... et alio in loco operarios et fructuosos fideles appellat.*
4. *Ibid.*, 17.
5. Cf., entre autres, *Tob.*, 4, 11; 12, 9; *Dan.*, 4, 24; *Ecc.*, 29, 15; *Prou.*, 21, 13.
6. Cypr., *De op. et el.*, 5.

phie et la littérature profane pour gagner à la cause du christianisme les païens cultivés. Il est intéressant de voir comment, tout en conservant au mot *misericordia* son sens chrétien, ils ont essayé de faire entrer la vertu ainsi nommée dans un cadre d'idées morales familier à des lecteurs de Cicéron et de Sénèque.

Pour Lactance comme pour Ambroise, *misericordia* désigne, plus encore que la disposition intérieure, l'acte charitable et particulièrement l'aumône[1]. C'est cette vertu chrétienne que les deux auteurs cherchent à rattacher aux notions morales plus ou moins teintées de stoïcisme que le *De officiis* avait contribué à répandre. L'une des plus fondamentales parmi ces notions était celle de *justice ;* Cicéron, qui fait de la justice la seconde des quatre vertus dont se compose l'*honestum*, l'a définie comme la vertu proprement sociale : *ea ratio qua societas hominum inter ipsos et uitae quasi communitas continetur*[2]. Lactance intitule *De iustitia* le cinquième livre de son grand ouvrage, mais ce terme, pris dans un sens très large, désigne ici l'ensemble de tous nos devoirs qu'on peut diviser en deux catégories : nos devoirs envers Dieu et nos devoirs envers nos semblables[3]. Le mot qui sert à nommer cette seconde catégorie de devoirs, ceux de l'homme vivant en société, ce n'est plus *iustitia*, c'est *misericordia* : *ea sola uitae communis continet rationem*[4]. Ce mot a des équivalents : *humanitas*, *pietas*[5], vertus qui, comme la *misericordia*, consistent essentiellement en une aide et protection mutuelles[6]. On voit ici à quel point Lactance transforme le sens des termes qu'il emprunte à Cicéron. On saisit aussi l'importance qu'il attache à la vertu de miséricorde dont il fait l'équivalent de

1. Ces deux auteurs remplacent volontiers par *misericordia* le mot *eleemosyna* dans les citations scripturaires : cf. Lact., *Diu. Inst.*, 6, 12, 41 ; Ambr., *In ps.* 118, *exp.* 14, 7 ; etc...

2. Cic., *De off.*, 1, 7, 20.

3. Lact., *Diu. Inst.*, 6, 10, 2 : *primum iustitiae officium est coniungi cum Deo, secundum cum homine. Sed illud primum religio dicitur, hoc secundum misericordia uel humanitas nominatur.*

4. *Diu. Inst.*, 6, 10, 2.

5. Lact., *Epit.*, 33, 9 : *hanc* (*misericordiam*) *ille Zeno licet* humanitatem *licet* pietatem *uocet, non rem sed nomen immutat.*

6. Les trois mots sont définis en termes analogues, comme un *affectus* qui conduit nécessairement à l'action : *ad opem ferendam non nisi* misericordiae affectu *excitantur. Hic est affectus qui soli homini datus est ut imbecillitatem nostram mutuis adiumentis leuaremus* (*Epit.*, 33, 6-9). *Homo accepit...* miserationis affectum *qui plane uocatur* humanitas *qua nosmet inuicem tueremur* (*Diu. Inst.*, 3, 23, 9). *Deus... dedit ei... hunc* pietatis affectum *ut homo hominem tueatur, diligat, foueat contraque omnia pericula et accipiat et praestet auxilium* (*ibid.*, 6, 10, 3).

la vertu stoïcienne de justice et qu'il insère ainsi dans la tradition morale des païens.

Dans son *De officiis ministrorum*, Ambroise a conservé le cadre des quatre vertus que lui offrait le *De officiis* de Cicéron. Quoique son vocabulaire soit généralement conforme à celui de son modèle, il introduit cependant, comme un synonyme de *beneficentia* ou de *liberalitas*, dans le chapitre où il décrit cette forme de la justice, le mot *misericordia*, en remarquant que l'acte prend ici le nom du sentiment qui l'inspire : *affectus tuus nomen imponit operi tuo*[1]. Ailleurs, toujours préoccupé de christianiser, en quelque sorte, tout ce qui, dans la morale païenne, lui paraît assimilable, il cherche à montrer que les béatitudes du *Sermon sur la montagne* correspondent aux quatre grandes vertus que connaissaient les païens : or, c'est à la vertu de justice que répond la béatitude des miséricordieux. En effet, l'homme miséricordieux *compatiendo largitur, largiendo fit iustus*[2]. Exégète autant que moraliste, Ambroise trouve la justification du rapport qu'il établit entre les deux vertus dans un texte sacré qu'il cite souvent et interprète volontiers en ce sens : *misericordia quidem iustitiae portio est, ut si uelis donare pauperibus, haec misericordia iustitia est secundum illud* : « *dispersit, dedit pauperibus, iustitia eius manet in aeternum*[3] ». Cette interprétation du texte exprime une de ses idées les plus chères : Dieu ayant créé les biens de la terre pour être le partage de tous les hommes, la stricte justice exige des riches qu'ils fassent participer les pauvres à leurs richesses. Or, c'est là ce que réalise la vertu de miséricorde : elle peut donc à bon droit être regardée comme une forme de la justice.

* * *

L'effort de Lactance et d'Ambroise pour faire accepter aux païens cette vertu ne doit pas faire oublier la modification réelle apportée au sens du mot par la langue chrétienne. Des détails d'expression attestent la signification concrète qui est désormais celle de *misericordia*. Tout d'abord, on voit apparaître, à partir d'Ambroise, l'usage d'un groupe de mots inconnu à la langue classique : *facere misericordiam*. Tandis que celle-ci emploie généralement le

1. Ambr., *De off. min.*, 1, 30, 147.
2. Ambr., *Exp. Eu. sec. Luc.*, 5, 65 et suiv.
3. Ambr., *In ps.* 118, *exp.* 8, 22. Le texte cité par Ambroise est tiré de *Ps.*, 111, 9. Cf. *Exp. Eu. sec. Luc.*, 5, 57.

mot *misericordia* auprès de verbes qui conviennent à l'expression d'un sentiment : *misericordia permoueri* ou *commoueri*, éprouver de la pitié, *misericordiam commouere* ou *mouere*, provoquer la pitié[1], la langue chrétienne crée l'expression *misericordiam facere*, analogue à notre expression française : *faire la charité*, où le mot *charité* a subi la même évolution de sens que *misericordia*. L'origine de l'expression latine est sans doute à chercher dans le grec. Chez Ambroise, elle apparaît en effet trois fois[2] dans des passages qui commentent la parabole du Bon Samaritain, où la Vulgate traduit *qui fecit misericordiam in illum* le grec ὁ ποίησας τὸ ἔλεος μέτ' αὐτοῦ (*Luc.*, 10, 37). Le *De officiis ministrorum* l'offre dans une allusion à *Matt.*, 6, 2-4[3], texte où reviennent à deux reprises, dans la Vulgate, les mots *facere eleemosynam* correspondant au grec ποιεῖν ἐλεημοσύνην. L'équivalence admise de *misericordia-eleemosyna* rendait facile la substitution de l'un à l'autre comme complément de *facere*.

Par ailleurs, le mot *misericordia*, servant habituellement à désigner soit la bonté d'un Dieu qui pardonne au pécheur, soit la charité de l'homme qui vient en aide au pauvre, restait-il propre à exprimer le sentiment humain de la pitié? Sans doute, la langue chrétienne l'emploie encore avec ce sens[4], mais elle développe cependant l'usage d'un terme nouveau pour exprimer l'état de celui qui partage la souffrance des autres jusqu'à l'éprouver en quelque sorte lui-même avec eux : le substantif *compassio* et le verbe correspondant *compati*. Formé sur le modèle du grec συμπάσχειν, *compati* est employé plusieurs fois dans la traduction latine de la Bible[5]. Tertullien semble avoir été le premier à user du substantif *compassio*. Au pécheur à qui, en montaniste rigoureux, il refuse le pardon (qui serait la *communicatio*, la réconciliation avec l'Église), il promet du moins la pitié de ses frères, leur *compassio* : la pénitence, dit-il, *lacrimas fratrum sibi quoque aduocat et redit plus utique*

1. Cf. Cic., *misericordia permoueri* : *Pro Cluent.*, 8, 24; *in L. Cat.*, 1, 7, 16; *misericordia commoueri* : *Pro Mur.*, 31, 65; *misericordiam commouere* : *Pro reg. Deiot.*, 14, 40; *De or.*, 2, 47, 195; *misericordiam mouere* : *De or.*, 2, 53, 211, etc.

2. Ambr., *De paen.*, 1, 6, 28; 1, 11, 52; *De uid.*, 9, 54.

3. Ambr., *De off. min.*, 2, 1, 3.

4. Dans le latin biblique, par exemple, le grec σπλαγχνίζεσθαι a été traduit par la Vulgate *misericordia moueri* ou *misereri*. Des versions plus anciennes ont simplement pour le même mot *commoueri* ou *contristari*. Cf. H. F. von Soden, *Das lateinische neue Testament in Afrika zur zeit Cyprians*, Leipzig, 1909, p. 331, n. 6.

5. Cf. *1 Cor.*, 12, 26; *Hebr.*, 4, 15; 10, 34; *1 Pet.*, 3, 8.

negotiata compassionem scilicet quam communicationem[1]. Chez Ambroise, les mots *compati, compassio* deviennent plus fréquents. De la vertu de miséricorde, ils expriment l'élément affectif auquel se joint toujours le secours effectif que désigne principalement *misericordia* : *hoc maximum incentiuum misericordiae ut compatiamur alienis calamitatibus, necessitates aliorum quantum possumus iuuemus*[2]. Ces mots se distinguent encore de *misericordia* en ce qu'ils s'appliquent d'ordinaire à un sentiment humain[3] : s'ils conviennent à la divinité, c'est seulement lorsque celle-ci, en la personne du Christ, est unie à l'humanité[4]. *Compassio* supplée donc en partie *misericordia* dans son sens primitif devenu maintenant secondaire.

* * *

Cette esquisse de l'histoire du mot *misericordia* montre comment la langue chrétienne utilisa les éléments du vocabulaire latin : « Quantité de vieux mots authentiquement latins furent appelés à rendre des acceptions nouvelles — notions morales jusqu'alors inexprimées, actes liturgiques, etc.[5]... » Authentiquement latin, *misericordia* était d'abord un mot de la langue usuelle ; il avait, de plus, des emplois particuliers dans la langue de la rhétorique et dans celle de la philosophie. Les chrétiens s'en servirent surtout pour exprimer à la fois une notion religieuse : la bonté de Dieu pour l'homme, spécialement pour le pécheur ; et une notion morale : la charité matérielle à l'égard des pauvres, l'aumône. C'était trop d'acceptions pour un seul mot déjà chargé de signification avant son admission dans la langue chrétienne. Celle-ci eut recours à un enrichissement par emprunt : l'équivalent du mot latin, ἐλεημοσύνη, finit par se substituer curieusement à lui dans son acception la plus récente et la plus originale.

H. PÉTRÉ.

1. Tert., *De pud.*, 3, 5. L'auteur appuie son refus du pardon divin sur un texte qui contient le mot *misericordia* : *ne postulaueris misericordiam consequi eos* (*Jer.*, 7, 16).

2. Ambr., *De off. min.*, 2, 28, 136. Cf. 3, 22, 128; 130; 131; *Exp. Eu. sec. Luc.*, 5, 57; *De Nab. Jez.*, 8, 40.

3. Cf. les textes cités dans la note précédente et aussi *De paen.*, 1, 1, 2; 1, 2, 9; 1, 15, 81.

4. Ambr., *De paen.*, 1, 1, 3; 1, 5, 22; 2, 7, 57. Dans le second de ces textes, Ambroise emploie *compassus* par allusion à *Luc.*, 7, 13 : *misericordia motus.*

5. P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, Paris, 1920, p. 70.